Cinquante cinquième année. - N ° 218 A Lundi 8 et mardi 9 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1809

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

844 642 033 RCS Clermont-Ferrand.
SIGENI.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 25000.00 EUR.
Adresse : 6, Allée Evariste Galois, 63000 Clermont-Ferrand.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : SOCIÉTÉ DES INDÉPENDANTS GESTIONNAIRES EN HÔTELLERIE ET RESTAURATION Sigle : SIGHOR Forme : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Adresse du siège : 6, Allée Evariste Galois – 63000 Clermont-Ferrand Capital : 10.452.807 euros Numéro unique d'identification : 350 378 360, Lieu d'immatriculation : RCS Clermont-Ferrand Société absorbée : SIGENI Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6, Allée Evariste Galois – 63000 Clermont-Ferrand Capital : 25.000 euros Numéro unique d'identification : 844 642 033 Lieu d'immatriculation : RCS Clermont-Ferrand Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 160.952 euros Passif : 102 575 euros Actif net : 58.377 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La société SIGHOR détenant la totalité des 250 actions de la société SIGENI qu'elle s'engage à conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société SIGHOR et aucun rapport d'échange ne sera établi. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre, d'une part, la valeur nette des biens apportés par la société SIGENI au 31 décembre 2020, soit la somme de 58 377 euros et, d'autre part, la valeur nette comptable des 250 actions de la société SIGENI figurant dans les comptes de la société SIGHOR au 31 décembre 2020, soit la somme de 25.000 euros, fera apparaître un boni de fusion d'un montant de 33 377 euros. Date du projet commun de fusion : 25 octobre 2020 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 5 novembre 2021 au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, pour le compte de chacune des sociétés SIGHOR et SIGENI La société SIGHORLa société SIGENI M André Gorce-M Alain Renault-.